

VILLE DE FLEURY-MEROGIS



BUDGET PRIMITIF 2018

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Séance du conseil municipal du 26 mars 2018

PREAMBULE

Le cycle annuel budgétaire a débuté par la présentation du « Rapport d'Orientation Budgétaire » lors du Conseil Municipal du 5 février 2018.

Au cours de cette séance, la majorité municipale a présenté les principales orientations dessinant le budget communal 2018.

L'article 4 du décret 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique, définit « le budget comme l'acte par lequel sont prévues et autorisées par le conseil municipal les recettes et les dépenses de la commune, pour un exercice ».

Le budget primitif est :

1/ un acte politique qui fixe les moyens que se donne le conseil municipal pour réaliser ses objectifs.

2/ un acte de prévision où les dépenses et recettes sont évaluées de façon sincère. Il est impératif de voter le budget avant le 15 avril.

3/ un acte d'autorisation : l'assemblée délibérante autorise le maire exécutif communal à réaliser un certain nombre d'opérations budgétaires (passer des marchés...)

Le vote du budget se fait par chapitre.

Le budget primitif n'est pas figé, il peut être modifié en cours d'exercice par des décisions modificatives (DM) en fonction de l'évolution des dépenses ou de l'attribution de recettes supplémentaires (augmentation d'une dotation, attribution d'une subvention).

Le présent rapport a pour but de synthétiser et commenter les données issues du cadre légal des instructions comptables et budgétaires de la M14.

Pour 2018, les taux d'imposition des trois taxes locales ne seront pas augmentés :

Taxe d'habitation	12.12%
Foncier bâti	15.56%
Foncier non bâti	150.15%

Le désengagement de l'Etat impose aux communes une gestion plus rigoureuse des dépenses de fonctionnement afin d'équilibrer les budgets où les marges de manœuvre sont de plus en plus étroites, voire nulles.

Nous refusons cette vision dramatique où les collectivités se verraient dans l'obligation de restreindre l'offre de services et /ou d'augmenter de façon drastique la fiscalité afin de maintenir le service public de proximité.

L'équilibre de la section de fonctionnement face à ces baisses de recettes ne peut se faire que par une maîtrise des dépenses, notamment par le biais de marchés publics, par le développement des travaux en régie et par la mutualisation de certains matériels dans les services.

L'exercice 2018, en section d'investissement sera axé vers la poursuite de la sécurisation, la rénovation, l'agrandissement et l'entretien du patrimoine communal afin de répondre aux besoins des habitants sans recours à l'emprunt. Ces priorités sont programmées sur plusieurs exercices afin d'en lisser les coûts.

La municipalité a fait le choix d'intégrer par anticipation lors du vote du budget primitif 2018, cette reprise par anticipation du résultat N-1 donne une vision plus sincère du budget communal. Toutefois, comme le prévoit la loi, le compte administratif fera l'objet d'un débat lors de son vote.

- ✓ Le résultat global de l'exercice 2017 du budget principal fait apparaître un excédent de : 3 803 896.02€, se décomposant ainsi : 634 363.28€ pour la section de fonctionnement et
- ✓ de 3 169 532.71€ pour la section d'investissement.

Le résultat de fonctionnement apparaît important à ce jour, toutefois en travaillant en prospective, il sera absorbé (environ 450 000€) au cours des deux prochains exercices par l'évolution de la masse salariale (GVT).

Evolution 2014-2017 du résultat de fonctionnement :			
2014	2015	2016	2017
1 046 117€	753 122€	778 391€	634 363.28€

Concernant le résultat d'investissement, il convient de reprendre les restes à réaliser en recette (84 502€) et en dépense (894 755.23€).

Le résultat net d'investissement de 2 359 279.51€ (3 169 532.74€ + 84 502€ - 894 755.23€) s'est formé par la non réalisation de 55% des investissements votés en dépenses et des recettes recouvrées non prévues au budget 2017.

A titre d'exemple :

- ✓ en dépenses, le chapitre 21 atteint 48.02% de réalisation, soit 1 989 298.25€ pour un budget prévu de 4 142 315€
- ✓ les recettes recouvrées s'élèvent à 973 381.78€ pour un budget 2017 prévu de 315 003.76 €.

SOMMAIRE

BUDGET COMMUNAL

A -Section de fonctionnement	page 05
1 - les recettes de fonctionnement	page 05
2 - les dépenses de fonctionnement	page 09
B - Section d'investissement	page 12
1 - les recettes d'investissement	page 12
2 - les dépenses d'investissement	page 13

DONNÉES GLOBALES

Le budget de la commune pour l'exercice 2018 s'équilibre ainsi :

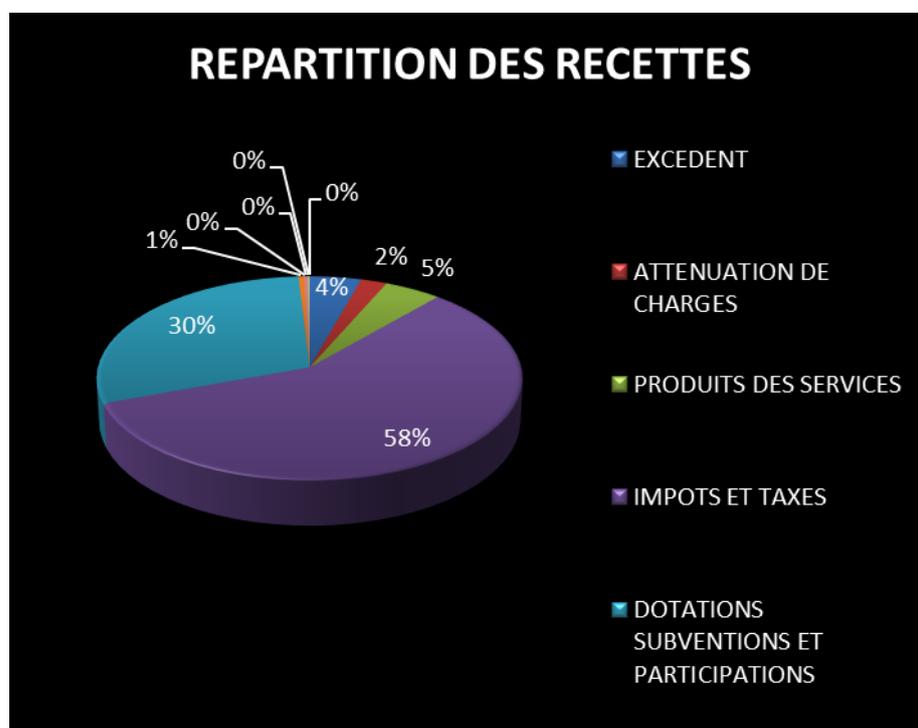
Fonctionnement :	14 641 306.32€
Investissement :	4 108 499.23€
Total :	19 749 805.55€

A-SECTION DE FONCTIONNEMENT

1-LES RECETTES

Les recettes de fonctionnement s'élèvent pour l'exercice 2018 à **14 641 306.32€** et se déclinent ainsi :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2017	BP 2018	VARIATION %
002	EXCEDENT	778 390.94 €	634 363.28 €	-18.50
013	ATTENUATION DE CHARGES	596 000.00 €	323 000.00 €	-45.81
70	PRODUITS DES SERVICES	637 745.00 €	704 440.00 €	10.46
73	IMPOTS ET TAXES	8 103 704.00 €	8 495 746.04 €	4.84
74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 985 212.06 €	4 346 949.00 €	9.08
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	58 000.00 €	68 000.00 €	17.24
76	PRODUITS FINANCIERS	2.00 €	2.00 €	0.00
77	RECETTES EXCEPTIONNELLES	130 000.00 €	51 000.00 €	-60.77
78	REPRISE SUR PROVISION	15 000.00 €	15 000.00 €	0.00
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	2 806.00 €	2 806.00 €	0.00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		14 306 860.00 €	14 641 306.32 €	2.34



1.1-LES RECETTES RÉELLES

CHAPITRE 70 : PRODUIT DU SERVICE ET DU DOMAINE

Ce chapitre regroupe principalement les articles liés aux redevances payées par les usagers pour l'utilisation des équipements et des services municipaux (Maison de la petite enfance, Centre musical et artistique, restauration municipale, centre de loisirs, séjours ...).

Les tarifs municipaux ne seront pas augmentés en 2018.

Prévision de 704 440€ en 2018 contre 637 745€ au BP 2017.

Cette augmentation s'explique par la hausse de la fréquentation des services et par l'affectation du remboursement du salaire d'un agent mis à disposition à la Réussite éducative qui en 2017 était comptabilisé au chapitre 013.

Le réalisé 2017 (623 019.33€) sera débattu lors du vote du compte administratif.

CHAPITRE 73 : IMPOTS ET TAXES

Prévision 8 495 746.04€ en 2018 contre 8 103 704€ au BP 2017

Ce chapitre est essentiellement alimenté par le produit des taxes locales et les reversements effectués par Cœur d'Essonne agglomération (la dotation de solidarité communautaire, l'attribution de compensation de taxe professionnelle) et le fonds de solidarité d'Île-de-France.

En ce qui concerne le FSRIF, nous n'avons aucune lisibilité sur le détail de cette recette à ce jour. Nous avons reconduit le réalisé 2017 à savoir 1 362 179€.

Pour 2018, les taux d'imposition des trois taxes locales ne seront pas augmentés :

Taxe d'habitation	12.12%
Foncier bâti	15.56%
Foncier non bâti	150.15%

Pour 2018, on constate une hausse des recettes dans ce chapitre résultant d'une part de l'arrivée des nouveaux habitants et d'autre part des hausses des bases fixées par la loi de finances.

Cette prévision s'appuie sur le réalisé 2017 (8 334 052.50€) qui sera débattu lors du vote du compte administratif.

CHAPITRE 74 : DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Ce chapitre regroupe tous les articles liés aux dotations reçues de l'Etat (DGF, DSR, DSU ...) ainsi que toutes les subventions émanant de l'Etat, du Département et de la CAF (ex contrat enfance jeunesse...)

Pour 2018, les prévisions de recettes sont de 4 346 949€ contre 3 985 212.06€ en 2017.

Cette prévision s'appuie sur le réalisé 2017 (4 247 205.22€) qui sera débattu lors du vote du compte administratif.

Cette augmentation s'explique par :

- La hausse de la fréquentation des services municipaux qui a entraîné l'augmentation des subventionnements de la part de nos partenaires
- La réaffectation de certaines recettes : subventions de financement des emplois d'insertion (contrats d'apprentissage, CAE, contrats d'avenir) comptabilisées en 2017 au chapitre 013.

En ce qui concerne les principales dotations (DGF, DSU, DSR), à ce jour nous n'avons aucune lisibilité précise sur le détail de ces recettes. Nous avons reconduit le réalisé 2017, à savoir 1 410 621€ pour la DGF ; 1 378 865€ (DSU) et 82 155€ (DSR).

CHAPITRE 75 : AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

68 000€ pour 2018 contre 58 000€ au BP 2017

Ce chapitre enregistre les recettes provenant des propriétés communales mises en location : loyers et locations de salle. Il englobe depuis 2017 le remboursement par les propriétaires des frais de mise en fourrière des épaves.

Cette prévision s'appuie sur le réalisé 2017 (62 222.32€) qui sera débattu lors du vote du compte administratif.

CHAPITRE 76 : PRODUITS FINANCIERS

Identique au BP 2017 : 2€

La commune a dû acheter des parts sociales lors d'une souscription d'un emprunt en 1990 auprès du Crédit agricole. Ces 2€ correspondent à la rémunération de celles-ci.

CHAPITRE 77 : PRODUITS EXCEPTIONNELS

51 000€ pour 2018 contre 130 000€ € au BP 2017

Ce chapitre enregistre des remboursements divers, l'encaissement de recettes non prévisibles au budget (remboursement de sinistres, listes électorales, remboursement de badges accès à la MPE, Brin d'éveil) ainsi que les cessions de patrimoine.

La dotation versée par Cœur d'Essonne agglomération dans le cadre du transfert de la médiathèque et de la voirie (environ 100 000€) est désormais comptabilisée au chapitre 74.

Le réalisé 2017 (384 400.27€ dont 228 420€ pour la cession des actions de la SEMARDEL) sera débattu lors du vote du compte administratif.

CHAPITRE 78 : REPRISE SUR PROVISIONS

La comptabilité publique impose à la collectivité de provisionner chaque année un montant pour créances douteuses afin d'échelonner l'impact budgétaire des non valeurs sur plusieurs exercices.

Sur l'exercice 2018, on affecte 15 000€ (en recette) pour effectuer la reprise sur provision.

CHAPITRE 013 : ATTENUATIONS DE CHARGES

Ce chapitre enregistre les remboursements des rémunérations versées au titre des indisponibilités physiques (maladie, maternité et accidents de travail) des agents (indemnités journalières CPAM, assurances) ; les remboursements de salaires par le CIG et la préfecture pour les agents en décharge syndical.

La prévision pour 2018 est de 323 000€ contre 596 000€ au BP 2017

L'enveloppe dans ce chapitre est en baisse du fait de la réaffectation en 2018 de certaines recettes (financement des contrats d'apprentissage, CAE, contrats d'avenir) sur le chapitre 74 et la mise à disposition d'un agent à la réussite éducative sur le chapitre 70.

Le réalisé 2017 (656 357.40€) sera débattu lors du vote du compte administratif.

CHAPITRE 002 : EXCEDENT D'EXPLOITATION

Le compte administratif 2017 laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 634 363.28€ contre 778 390.94€ en 2016.

Nous intégrons par anticipation le résultat de clôture de l'exercice 2017 au budget primitif 2018.

1.2-LES RECETTES D'ORDRE

CHAPITRE 042 : MOUVEMENT D'ORDRE DE SECTION A SECTION

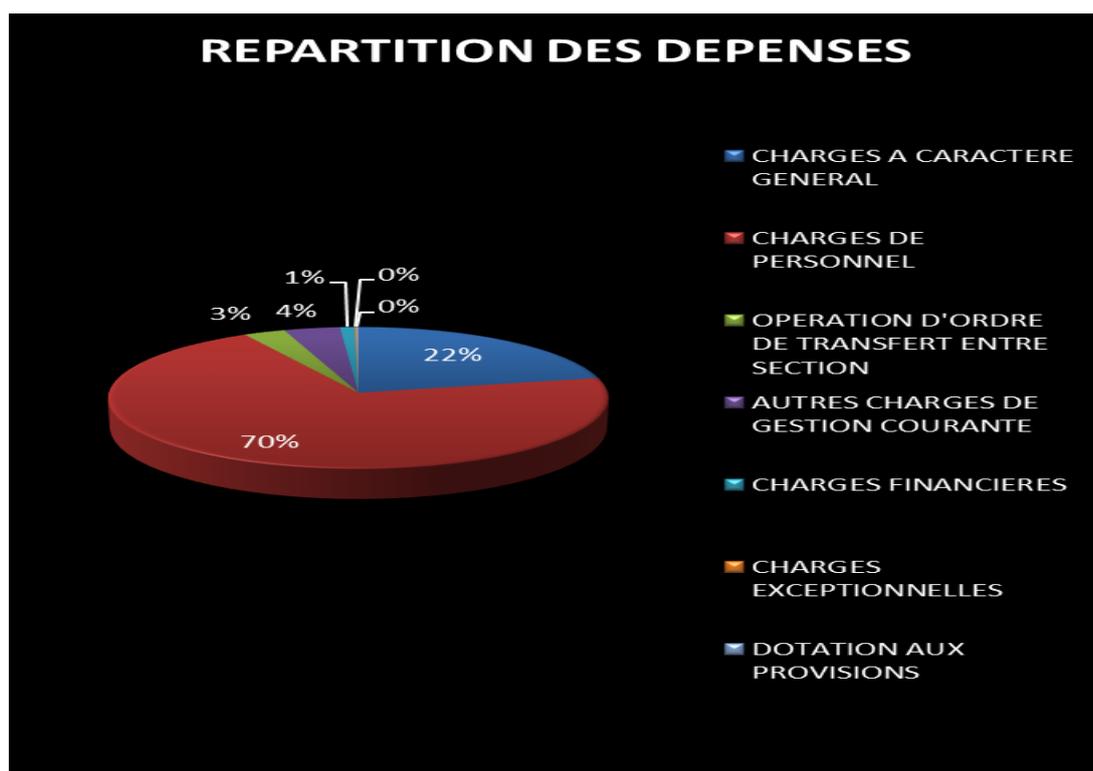
Rappel: ces opérations ne se traduisent ni par des encaissements ni par des décaissements, mais ont néanmoins une incidence sur le budget. Elles affectent un compte en dépenses (fonctionnement-investissement) et un compte en recettes (investissement-fonctionnement) et donnent lieu à l'émission d'un mandat et d'un titre.

Le montant des opérations d'ordre s'élève à 2 806€ contre 2 806€ (amortissements des subventions).

2-LES DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent pour l'exercice 2018 à 14 641 306.32€ et se déclinent ainsi :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2017	BP 2018	VARIATION %
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 019 555.00 €	3 160 879.32 €	4.68
012	CHARGES DE PERSONNEL	10 075 095.00 €	10 303 600.00 €	2.27
42	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	441 000.00 €	421 747.00 €	-4.37
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	567 210.00 €	569 080.00 €	0.33
66	CHARGES FINANCIERES	170 000.00 €	150 000.00 €	-11.76
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 000.00 €	17 000.00 €	13.33
68	DOTATION AUX PROVISIONS	19 000.00 €	19 000.00 €	0.00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		14 306 860.00 €	14 641 306.32 €	2.34



2-1 LES DÉPENSES RÉELLES

CHAPITRE 011 : CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Ce chapitre enregistre les dépenses courantes permettant à la collectivité de fonctionner (eau, gaz, carburant, fournitures diverses, alimentation, prestation de service.....).

L'enveloppe 2018 est estimée à 3 160 879.32 € contre 3 019 555 € au BP 2017.

L'enveloppe du chapitre 011 augmente en 2018 en raison de la hausse des effectifs dans l'ensemble des structures communales mais également en raison du carnaval et de la fête de ville qui seront de nouveau organisés en 2018.

Cette prévision s'appuie sur le réalisé 2017 (2 874 797.12€) qui sera débattu lors du vote du compte administratif.

CHAPITRE 012 : FRAIS DE PERSONNEL

L'estimation du 012 pour 2018 est de 10 303 600€ contre 10 075 095€ en 2017 (en tenant compte de la décision modificative), soit une augmentation de 2.28 %.

Cette progression s'explique par les dépenses supplémentaires suivantes :

- ✓ le recensement de la population pour un montant de 32 000€ ;
- ✓ les avancements de carrière pour un montant de 61 000€ ;
- ✓ la titularisation de 9 agents ;
- ✓ les validations de service pour un montant de 72 000€.

Cette prévision s'appuie sur le réalisé 2017 (10 073 045.35€) qui sera débattu lors du vote du compte administratif

CHAPITRE 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Ce chapitre regroupe les indemnités versées aux élus et les participations et subventions versées aux organismes extérieurs et associations :

Participations et subventions versées aux organismes de regroupements 140 000€,

- ✓ subvention au CCAS à savoir 111 500€,
- ✓ subvention pour la Réussite Educative 30 000€,
- ✓ subventions aux associations 190 252€,
- ✓ subventions aux collèges et aux écoles 6 928€.

Le montant de l'enveloppe s'élève à 569 080€ pour l'exercice 2018 contre 567 210€ en 2017.

Cette prévision s'appuie sur le réalisé 2017 (556 418.07€) qui sera débattu lors du vote du compte administratif.

CHAPITRE 66 : CHARGES FINANCIÈRES

Ce chapitre enregistre les paiements des intérêts de la dette. On constate une légère baisse des charges d'intérêt liée à l'extinction de certains emprunts (voir chap.16 en dépenses d'investissement).

Pour 2018, l'enveloppe estimée est de 150 000€ contre 170 000€ en 2017.

Le réalisé 2017 atteint 160 869.61€, ce résultat sera débattu lors du vote du compte administratif

CHAPITRE 67 : CHARGES EXCEPTIONNELLES

Ce chapitre enregistre les provisions correspondant à des annulations de titres (remboursement d'un trop payé de la TLPE) ou de mandats émis à tort sur l'exercice N-1.

Pour 2018, la provision s'élève à 17 000€ contre 15 000€ pour 2017.

Le réalisé 2017 (12 412.80€) sera débattu lors du vote du compte administratif

CHAPITRE 68 : PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Ce chapitre permet à la collectivité de lisser par le biais d'une provision, une charge risquant d'impacter le compte de la commune. Cela concerne les titres passés en non-valeur : 19 000€ pour 2018 somme identique au BP 2017

2-2 LES DÉPENSES D'ORDRE

CHAPITRE 042 : MOUVEMENT D'ORDRE ENTRE SECTION

Ces opérations ne se traduisent ni par des encaissements ni par des décaissements, mais elles ont néanmoins une incidence sur le budget. Elles affectent un compte en dépenses (fonctionnement-investissement) et un compte en recettes (investissement-fonctionnement) et donnent lieu à l'émission d'un mandat et d'un titre.

Cela concerne les dotations aux amortissements qui serviront à financer les dépenses d'investissement.

Le montant des opérations d'ordre s'élève à 421 747€.

B.SECTION D'INVESTISSEMENT

1-LES RECETTES

Les recettes d'investissement s'élèvent pour à 4 108 499.23€ reports compris.

1.1-LES RECETTES RÉELLES

CHAPITRE 001 : EXCÉDENT D'EXPLOITATION

Nous intégrons par anticipation le résultat de clôture de l'exercice 2017.

Le résultat 2017 est de 3 169 532.74€ contre 2 925 713.24€ en 2016.

A ce résultat, il est nécessaire de reprendre par anticipation les restes à réaliser (RAR) en recettes et en dépenses. Ils correspondent aux montants engagés mais non payés des investissements sur plusieurs exercices.

Les RAR 2017 en dépenses s'élèvent à 894 755.23€.

Les RAR 2017 en recettes s'élèvent 84 502€.

Le besoin de financement des RAR correspond à 810 253.23€ (894 755.23€ - 84 502€).

Le résultat net injecté au BP 2018 s'élève à 2 359 279.51 € (3 169 532.74€ - 810 253.23€).

CHAPITRE 10 : DOTATIONS, FONDS DIVERS

Il regroupe le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA). L'Etat nous rembourse en N+2 la TVA payée pour certains investissements ; la taxe d'aménagement (TA). Pour 2018, nous pouvons inscrire 432 717.49€ se décomposant ainsi : 367 136€ de FCTVA, 65 581.49€ de taxe d'aménagement.

CHAPITRE 13 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Il regroupe les subventions attribuées à la collectivité pour le financement de certains projets. Aucune subvention n'ayant été notifiée rien ne peut être inscrit à ce chapitre.

Le montant des reports dans ce chapitre s'élève à 84 502€ correspondant à des subventions liées aux chantiers non terminés en 2017.

1.2-LES RECETTES D'ORDRE

CHAPITRE 040 : MOUVEMENT D'ORDRE ENTRE SECTION

Ces opérations ne se traduisent ni par des encaissements ni par des décaissements, mais ont néanmoins une incidence sur le budget. Elles affectent un compte en dépenses (fonctionnement-investissement) et un compte en recettes (investissement-fonctionnement) et donnent lieu à l'émission d'un mandat et d'un titre.

Le montant des opérations d'ordre s'élève à 421 747€.

2-LES DÉPENSES

Les dépenses d'investissement s'élèvent pour l'exercice 2018 à 4 108 499.23€ reports compris.

2-1 LES DEPENSES RÉELLES

CHAPITRE 10 : DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES

En 2018 la commune doit poursuivre le remboursement de 57 530€ de taxe d'urbanisme (conseil municipal en date du 12 décembre 2016).

CHAPITRE 16 : EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉS

Le remboursement de capital provisionné est de 415 000€.

La dette de Fleury-Merogis au 1er janvier 2018 s'élève à 5 941 288.37€.

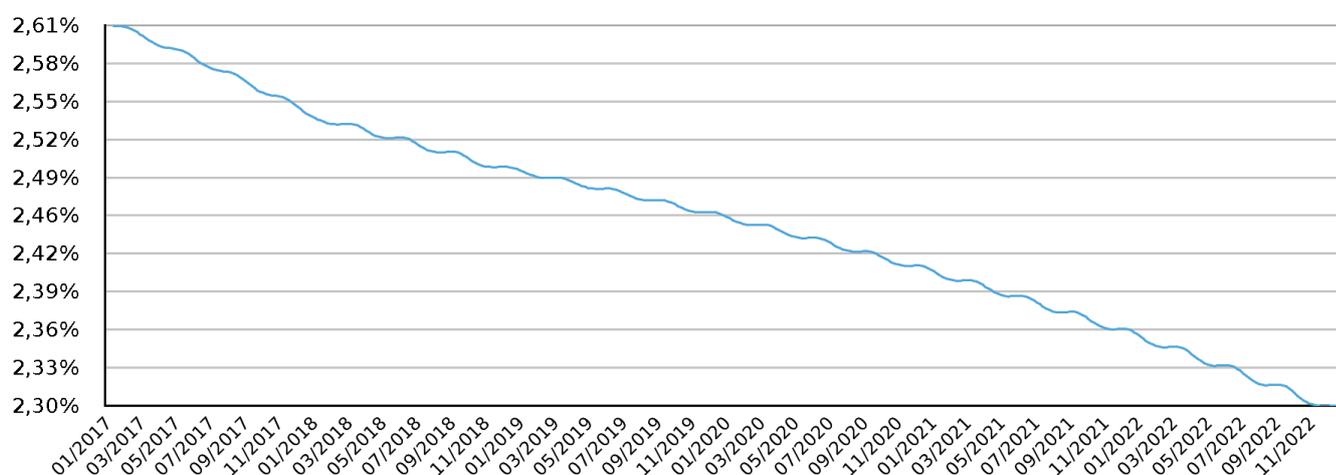
Elle est composée à 100% à taux fixe avec un taux moyen de 2.53%. Elle se concentre sur trois partenaires financiers:

- ✓ la Caisse d'épargne pour 92,89% de la dette
- ✓ le Crédit agricole pour 6.39%
- ✓ la Caffil (Caisse Française de Financement Local) pour 0,72%.

SYNTHÈSE DE LA DETTE DE LA COMMUNE AU 01/01/2018

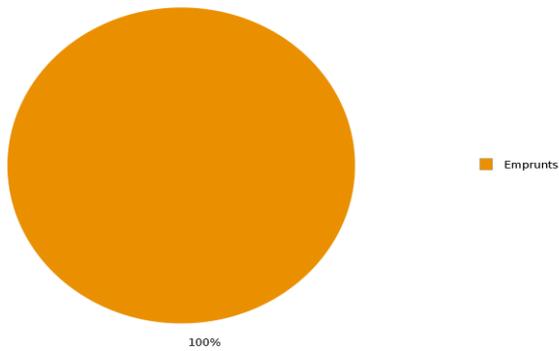
Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
5 941 288.37 €	2,53 %	19 ans et 8 mois	10 ans	5

Evolution annuelle du taux moyen (en %)



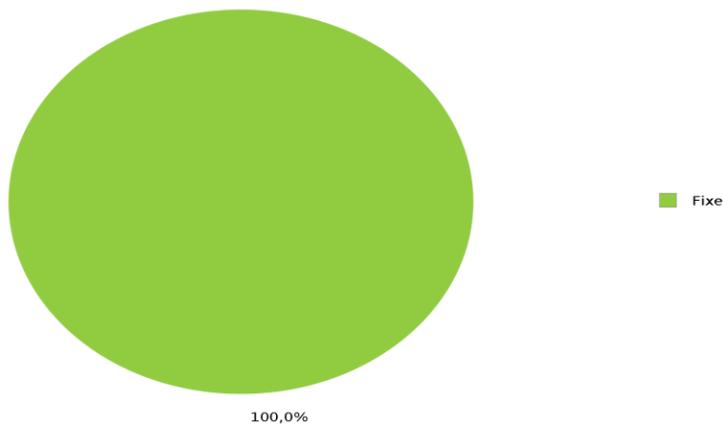
DETTE PAR NATURE

	Nombre de lignes	Capital Restant Dû	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Emprunts	5	5 941 288.37 €	2,53 %
Dettes	5	5 941 288.37 €	2,53 %



DETTE PAR TYPE DE RISQUE (avec dérivés)

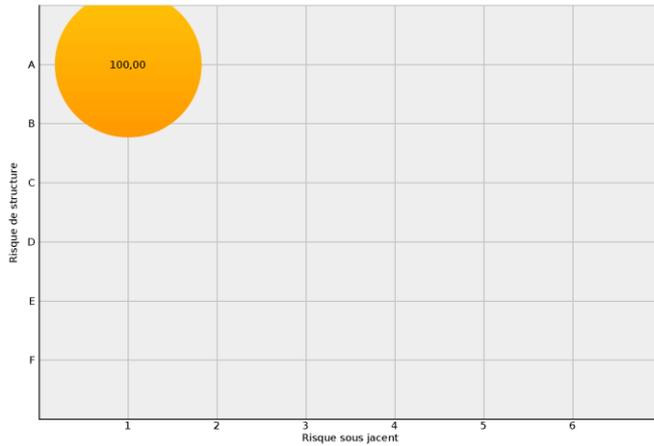
Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	5 941 288.37 €	100,00 %	2,53 %
Variable	0.00 €	0,00 %	0,00 %
Ensemble des risques	5 941 288.37 €	100,00 %	2,53 %



DETTE SELON LA CHARTE DE BONNE CONDUITE

Risque faible

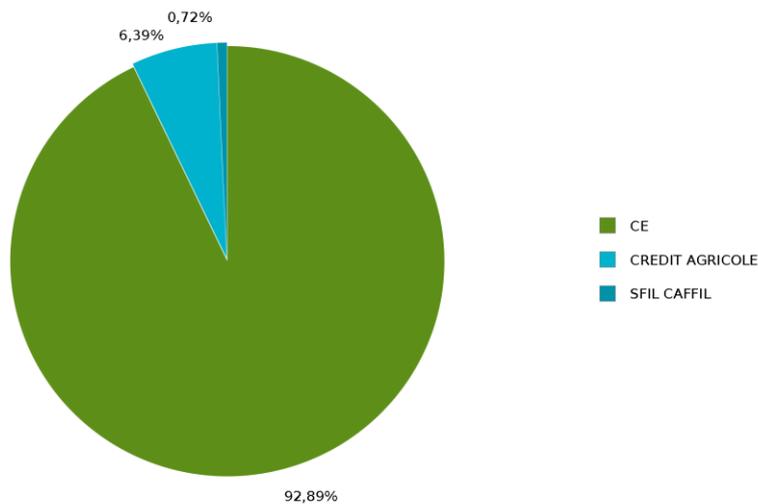
*Taille de la bulle = %
du CRD*



Risque élevé

DETTE PAR PRETEUR

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
CAISSE D'EPARGNE	5 518 750.80 €	92,89 %	
CREDIT AGRICOLE	379 787.57 €	6,39 %	
SFIL CAFFIL	42 750.00 €	0,72 %	
Ensemble des prêteurs	5 941 288.37 €	100,00 %	-



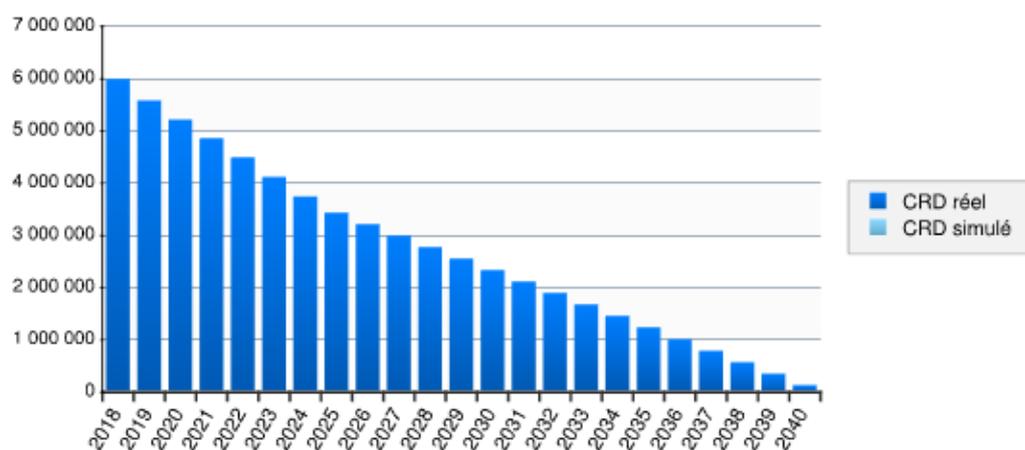
DETTE PAR ANNÉE

	2018	2019	2020	2021	2022
Encours moyen	5 763 079 €	5 383 344 €	5 022 143 €	4 656 903 €	4 288 700 €
Capital payé sur la période	413 849 €	359 888 €	363 052 €	366 344 €	369 771 €
Intérêts payés sur la période	145 473 €	133 308 €	122 423 €	111 409 €	100 261 €
Taux moyen sur la période	2,48 %	2,44 %	2,40 %	2,35 %	2,30 %

TABLEAU DE PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE

Graphiques clés par exercice annuel du 01/01/N au 31/12/N

Evolution du CRD



*CRD Capital Restant Dû

Tableau du profil d'extinction par exercice annuel du 01/01/N au 31/12/N

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2018	5 971 088.37 (1)	413 848.81 €	145 473.29 €	559 322.10 €	5 557 239.56 €
2019	5 557 239.56 €	359 888.39 €	133 308.29 €	493 196.68 €	5 197 351.17 €
2020	5 197 351.17 €	363 051.83 €	122 423.01 €	485 474.84 €	4 834 299.34 €
2021	4 834 299.34 €	366 344.15 €	111 408.89 €	477 753.04 €	4 467 955.19 €
2022	4 467 955.19 €	369 770.64 €	100 260.56 €	470 031.20 €	4 098 184.55 €
2023	4 098 184.55 €	373 336.77 €	88 972.63 €	462 309.40 €	3 724 847.78 €
2024	3 724 847.78 €	314 847.78 €	78 661.66 €	393 509.44 €	3 410 000.00 €
2025	3 410 000.00 €	220 000.00 €	71 541.26 €	291 541.26 €	3 190 000.00 €
2026	3 190 000.00 €	220 000.00 €	66 811.26 €	286 811.26 €	2 970 000.00 €
2027	2 970 000.00 €	220 000.00 €	62 081.26 €	282 081.26 €	2 750 000.00 €
2028	2 750 000.00 €	220 000.00 €	57 351.26 €	277 351.26 €	2 530 000.00 €
2029	2 530 000.00 €	220 000.00 €	52 621.26 €	272 621.26 €	2 310 000.00 €
2030	2 310 000.00 €	220 000.00 €	47 891.26 €	267 891.26 €	2 090 000.00 €
2031	2 090 000.00 €	220 000.00 €	43 161.26 €	263 161.26 €	1 870 000.00 €
2032	1 870 000.00 €	220 000.00 €	38 431.26 €	258 431.26 €	1 650 000.00 €
2033	1 650 000.00 €	220 000.00 €	33 701.26 €	253 701.26 €	1 430 000.00 €
2034	1 430 000.00 €	220 000.00 €	28 971.26 €	248 971.26 €	1 210 000.00 €
2035	1 210 000.00 €	220 000.00 €	24 241.26 €	244 241.26 €	990 000.00 €
2036	990 000.00 €	220 000.00 €	19 511.26 €	239 511.26 €	770 000.00 €
2037	770 000.00 €	220 000.00 €	14 781.26 €	234 781.26 €	550 000.00 €
2038	550 000.00 €	220 000.00 €	10 051.26 €	230 051.26 €	330 000.00 €
2039	330 000.00 €	220 000.00 €	5 321.26 €	225 321.26 €	110 000.00 €
2040	110 000.00 €	110 000.00 €	886.88 €	110 886.88 €	0.00 €
		5 971 088.37 €	1 357 864.11 €	7 328 952.48 €	

(1) (CRD AU 01/01/2018 soit 5 971 088.37€- échéance du 01/01/18 de 29 800€ = 5 941 288.37€)

CHAPITRE 20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Il regroupe certains frais d'études, d'architectes et l'achat de logiciels pour un montant total de 44 620 € :

- ✓ Reports dans ce chapitre s'élève à 5 620€ ;
- ✓ Etudes diverses et PLU 15 000€ ;
- ✓ Logiciels informatique 24 000€.

CHAPITRE 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Il regroupe l'ensemble des acquisitions d'investissement allant du mobilier à la réhabilitation et l'extension des équipements publics. Pour cet exercice l'enveloppe atteint 3 588 543.23€

Le montant des reports dans ce chapitre s'élève à 889 135.23€.

L'équipe municipale continue son programme pluriannuel d'investissement, par le renouvellement de matériel des services, et des travaux de rénovation des bâtiments publics.

INTITULE DES INVESTISSEMENTS 2018	MONTANTS
Aménagement Joncs Marins	200 000.00 €
Entretien voirie ville	200 000.00 €
Pose PAV quartier des Aunettes pour aménagement des espaces extérieurs par Osica	118 300.00 €
Travaux accessibilité (Ad'Ap)	40 000.00 €
Réfection logement de fonction Joliot-Curie	25 500.00 €
Longrine modulaire Football	10 000.00 €
Achat Pick up (fin contrat de mise à disposition gratuite avec les publicités)	6 000.00 €
Garde-corps Centre de Loisirs "La Ferme"	15 000.00 €
Etanchéité toiture cabinet médical	63 646.00 €
Etanchéité toiture crèche familiale	46 618.00 €
Réfection toiture maternelle Desnos	30 000.00 €
Peinture lambris école élémentaire Joliot-Curie	16 000.00 €
Alarme neuve	6 000.00 €
Nouvelles plantations	6 000.00 €
Remplacement extincteurs	3 600.00 €
SSI école maternelle Joliot-Curie	10 000.00 €
Extension de l'école et du réfectoire maternelle Langevin et du réfectoire école Joliot-Curie	1 592 026.00 €
Maîtrise d'œuvre	24 000.00 €
Parking Langevin	51 000.00 €
Création de cloisons, maternelle Langevin (salle des maîtres, ATSEM et BCD)	44 500.00 €
URBANISME	
Travaux ERDF Argan	40 000.00 €
Rétrocession rue des Roseaux	4 300.00 €
CVL	
Achat matériel (Studio, CVL et Malraux)	7 500.00 €
SERVICE REPROGRAPHIE	
Mobilier services	7 388.00 €
Matériel de bureau	1 600.00 €
INFORMATIQUE	
PC mairie	18 000.00 €
Petits matériels	5 000.00 €
SERVICE JEUNESSE	
1 barbecue	300.00 €
HALTE GARDERIE	
Rideaux pour dortoirs	770.00 €
1 tabouret +2 assises au sol	450.00 €
2 bancs pour salle de restauration	465.00 €

INTITULE DES INVESTISSEMENTS 2018	MONTANTS
CRECHE COLLECTIVE	
Mobilier	3 315.00 €
RESTAURATION SCOLAIRE	
Plaques à induction école Desnos x 2	2 100.00 €
Conteneur porte chauffante x 2	2 000.00 €
Sauteuse braisière gaz x 1	9 600.00 €
Petits matériels divers	5 000.00 €
Mobilier réfectoire x 2	7 200.00 €
Self réfectoire Langevin	35 000.00 €
SERVICE ENTRETIEN	
Mono brosses + plateau adapté	1 715.00 €
Charriot à linge (multi-accueil)	190.00 €
CMA	
INTITULE DES INVESTISSEMENTS 2018	
MONTANTS	
1 lecteur multi sources Agora	300.00 €
2 enceintes portables (interventions écoles et crèches)	400.00 €
1 clavier numérique	600.00 €
1 flûte traversière	650.00 €
2 petites basses électriques (découvertes instrumentales)	380.00 €
1 saxophone	700.00 €
1 psyché	40.00 €
1 tabouret de piano	255.00 €
SCOLAIRE	
Mobilier pour écoles	28 000.00 €
Achat de lits	8 000.00 €

2-2 LES DEPENSES D'ORDRE

CHAPITRE 040 : MOUVEMENT D'ORDRE DE SECTION A SECTION

Ces opérations ne se traduisent ni par des encaissements ni par des décaissements, mais ont néanmoins une incidence sur le budget. Elles affectent un compte en dépenses (fonctionnement-investissement) et un compte en recettes (investissement-fonctionnement) et donnent lieu à l'émission d'un mandat et d'un titre.

Le montant des opérations d'ordre s'élève à 2 806€ (amortissements des subventions).